



## Congès demandé un ans a l avance

Par **dorine**, le **05/06/2009** à **22:31**

Bonjour,

Suite à une collègue qui n'a pas posé toutes ses vacances restantes avant le 31/05/09, mon employeur vient de nous transmettre un document sur lequel nous devons poser nos vacances pour 2009/2010. A t il le droit de nous imposer de choisir nos dates de vacances un ans à l'avance, de plus notre employeur ne nous autorise pas à prendre des vacances entre certaine dates ( tout le mois d'aout et du 16 juin au 10 juillet car il ne connait pas les dates des nouveaux catalogues et les dates des soldes.) Pour ma part je suis en couple et je ne peux pas prévoir quand mon ami pourra avoir ces vacances  
A t il le droit ?